

DÉLIBÉRATION N°2025-10 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2025

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ;

Article 1

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 20 mars 2025.

Article 2

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Délibéré en séance à Paris, le 24 juin 2025

La présidente du conseil d'administration

Marie-Claude Jarrot

